



## CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 25 JUIN 2026

Le 25 juin 2026 à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

### Présents :

M. Victor DA SILVA (n'a pas pris part au vote de la DEL n°2026-06-066), M. Romain MILLARD (n'a pas pris part au vote des DEL n°2026-06-081 et 2026-06-082), M. Olivier LEHOUSSEL, M. Michel CINOTTI, Mme Nathalie PLUMAIL (arrivée à 21h03), M. Fathi AÂRAB (arrivée à 20h37), Mme Dominique ROUSSEAU, M. Pascal FOURNIOUX, M. Patrick COSSARD, Mme Sandrine LEMONNIER, Mme Francine NEGRO, M. Carmelo RANDAZZO, M. Ismaïl MESLOUB (n'a pas pris part au vote des DEL n°2026-06-091 et 2026-06-092), M. Christophe OLIVIER, M. Fernando MACHADO, Mme Karine LORIN (n'a pas pris part au vote de la DEL n°2026-06-089), M. Nicolas MORIN, Mme Anaïs BONNAMY, M. Mickaël DA CONCEIÇÃO, Mme Chloé BERTHAUD, Mme Anaïs LEMONNIER, Mme Lili-Rose BLANCHARD, M. Régis VAILLANT, M. Gilles MORICHAUD, Mme Ophélie GUIN, Mme Fanny DUTILLIEUX.

### Absents excusés représentés :

Mme Michèle BOULANGER – pouvoir à M. Romain MILLARD  
Mme Anne GRAVELEAU – pouvoir à Mme Sandrine LEMONNIER  
Mme Nathalie PLUMAIL – pouvoir à M. Pascal FOURNIOUX jusqu'à la DEL n°2026-06-069  
M. Fathi AÂRAB – pouvoir à M. Christophe OLIVIER jusqu'à la DEL n°2026-06-066  
M. David POLIZZI – pouvoir à M. Olivier LEHOUSSEL  
Mme Virginie POLIZZI – pouvoir à Mme Dominique ROUSSEAU  
Mme Sarah DEGENNE – pouvoir à M. Michel CINOTTI  
Mme Marina BOUTAULT-LABBE – pouvoir à Mme Fanny DUTILLIEUX  
Mme Amina ABICHOU – pouvoir à Mme Ophélie GUIN

### SECRÉTAIRE :

M. Christophe OLIVIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture et de sa publication sur le site de la Ville le 3 juillet 2026.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**CONVENTION D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES ENTRE L'ECOLE POLYTECHNIQUE, LA COMMUNE DE VILLEBON-SUR-YVETTE ET L'ASSOCIATION SUBAQUACLUB**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques,

**Vu** le projet de convention tripartite relative à l'utilisation des installations sportives de l'Ecole Polytechnique et de la commune de Villebon-sur-Yvette pour la saison sportive 2026-2027,

**Considérant** que le partenariat entre l'Ecole Polytechnique et la Commune contribue à la promotion des activités sportives villebonnaises, et en particulier à celles du Subaquaclub de Villebon,

**Considérant** qu'il est nécessaire de fixer les conditions d'utilisation réciproques des installations et des équipements sportifs de l'Ecole Polytechnique et de la Commune,

**Vu** la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

**Considérant** la présentation à la Commission Services à la population du 18 juin 2026,

**Considérant** le rapport de M. Michel CINOTTI,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**AUTORISE** le Maire à signer la convention tripartite d'utilisation à titre gracieux des installations sportives, pour la période du 7 septembre 2026 au 30 juin 2027, entre la Commune, l'Ecole Polytechnique et l'association Subaquaclub de Villebon telle qu'annexée à la présente, ainsi que les avenants qui seraient nécessaires en cours d'année scolaire, sous réserve de la disponibilité des équipements sollicités.

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette, le 25 juin 2026,

**Le Maire,**



**Victor DA SILVA**

**Le Secrétaire,**

**Christophe OLIVIER**